



Nouvelles communales

Extrait des décisions du Conseil communal du 1^{er} mai 2025

Demande de forages d'investigation

Le Conseil communal préavise favorablement la demande de forages d'investigation que lui a adressé le bureau de géologue Tissières SA à Martigny. Ces forages doivent servir à des études hydrogéologiques et géotechniques sur la parcelle n° 5506.

Établissement de la vision Riddes 2040

Le Conseil décide d'octroyer le mandat *Riddes 2040* à l'entreprise Qualitest à Sion. La démarche consiste à établir une vision stratégique pour la Commune à l'horizon 2040 compatible avec les exigences du système de qualité et de management Valais Excellence.

Autorisation d'exploiter

Le Conseil décide d'octroyer, sous conditions, l'autorisation d'exploiter la Buvette du Mayen de la fondation Domus à La Tzoumaz, selon la demande publiée au Bulletin Officiel le 2 avril 2025.

Distinctions sportives

Le Conseil décide d'attribuer les distinctions sportives suivantes :

- À l'équipe de curling Asérablos pour sa 1^{ère} place au championnat valaisan
- À Sarah Roux pour sa victoire à la Coupe valaisanne des courses de montagne
- À Mila Vouillamoz et Elisa Crettenand, du Ski-Club Établons, pour leurs podiums au Raiffeisen VS Trophy respectivement au championnat valaisan inter-régions
- À Misaël Ecœur pour les 82 sommets de plus de 4'000 m qu'il a gravi dans les Alpes
- À Oxana Vouillamoz et Tom Bouvart pour leurs excellents résultats en patinage artistique sur les saisons 2024 et 2025, que ce soit au NRW Trophy à Dortmund, aux Européens à Tallinn ou aux Mondiaux à Boston.